Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260731-DELIB_2026_44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN
(Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le VINGT-TROIS JUILLET à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire.

Date de la convocation : 17 juillet 2026.
Présents : M. Yannick LUCAS, M. Pascal LAGUETTE, M. Alexandre HINAULT, Mme Christelle L'HERMITTE, M. Frédéric ROBERT, M. Jérôme BONJOUR, Mme Céline METAYER et Mme Soizick MOYON, Mme Virginie FINET, M. Erwan BEAUCHESNE

Absentes : Mme Soizic LELANDAIS, Mme Clarisse LENORMAND

Absents Excusés : Mme DELAUNEY Réjane donne son pouvoir à Mme Christelle L'HERMITTE, M Vincent ATTORRESI donne son pouvoir à M. Frédéric ROBERT, Mme Stéphanie VANHOOVE donne son pouvoir à Mme Virginie FINET.

Secrétaire de Séance : Mme Christelle L'HERMITTE

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2026.

2026-44 : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS.

Rapporteur : Yannick LUCAS

VU La loi N° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;
VU l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieur.

Il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Suite aux élections municipales de 2026, la commune doit se mettre en conformité.

Monsieur Le Maire propose M Erwan BEAUCHESNE en tant que correspondant incendie et secours
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
A L'UNANIMITE
AUTORISE Monsieur le Maire à communiquer le nom et prénom du correspondant incendie et secours à la préfecture.

Transmis en préfecture et rendu exécutoire ;
A Calorguen, le 31 juillet 2026

Le Maire,
M. Yannick LUCAS

MAIRIE DE CALORGUEN (Côte-d'Armor)

Le Secrétaire de Séance,
Mme Christelle L'HERMITTE